TL6537

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11899
8 décembre 1975

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 7 DECEMBRE 1975 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PORTUGAL AUPRES DES NATIONS UNIES

Au nom de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aux premières heures d'aujourd'hui, 7 décembre, des forces navales, aériennes et terrestres de la République de l'Indonésie ont entrepris une action offensive contre le territoire de Timor portugais, particulièrement contre la ville de Dili où ont été effectués des bombardements navals et des débarquements de troupes.

En tant que puissance administrante responsable de Timor, le Gouvernement portugais a porté à la connaissance des Nations Unies les faits les plus marquants qui se sont déroulés au long du processus de décolonisation de ce territoire non autonome.

L'intervention militaire des forces armées de l'Indonésie contre Timor constitue cependant un acte d'agression qui met en cause la paix et l'exercice du droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance du peuple de ce territoire.

Le Portugal se trouve, dans les circonstances actuelles, dans l'impossibilité de rétablir la paix à Timor et d'assurer, en conformité avec la Charte et les résolutions des Nations Unies, le déroulement du processus de décolonisation par la voie pacifique et négociée.

En ces conditions, je vous demanderais de bien vouloir convoquer d'urgence le Conseil de sécurité afin que soit mis un terme à l'agression militaire de l'Indonésie et que des conditions soient créées permettant que le processus de décolonisation se poursuive, sous l'égide des Nations Unies, en conformité avec les dispositions de la Charte, avec la résolution 1514 (XV), et avec les autres résolutions applicables des Nations Unies.

Je vous demanderais également de bien vouloir permettre la participation du Portugal aux délibérations du Conseil sur cette question.

En annexe à la présente lettre, veuillez trouver le texte du communiqué publié aujourd'hui par le Conseil des ministres du Portugal et qui se réfère à ces événements.

Je vous prie, enfin, de bien vouloir faire distribuer, comme document officiel du Conseil de sécurité, le texte de la présente lettre et de son annexe.

(Signé) José Manuel GALVÃO TELES

Représentant permanent du Portugal
auprès des Nations Unies

/...